

ORGANISATION DE LA SECTION KARTING SAISON SPORTIVE 2008-2009

- **LE BUREAU**

Le bureau est composé de 4 personnes et est chargé de la gestion de l'association (Organisation des courses, relations avec les circuits et avec l'ASPTT...)

- **FORMULES & COTISATIONS (€)**

Forfait adhésion à l'ASPTT + durée de pratique du Kart

Cinq formules et quatre forfaits possibles

Forfait	Durée	Tarif Normal	La Poste/FT
Base	100 minutes	205 €	145 €
Intensif	230 minutes	370 €	310 €
Elite	320 minutes	440 €	380 €
Millenium	400 minutes	510 €	450 €

Mais également une formule libre comprenant un coût à chaque course proportionnel à la durée de cette dernière.

La section organise des courses individuelles ou d'endurance sur les différents circuits de la région (Brignoles, Rognac, Marseille, Salon de Provence, Trets...) avec lesquelles de par sa réputation de sérieux et de fair-play elle négocie les meilleurs tarifs au bénéfice de ses adhérents. Afin de participer à ces courses trois formules sont proposées :

La formule de base : Plus particulièrement destinée aux adhérents ou adhérentes qui veulent avoir une première approche du Kart et participer à quelques animations dans la saison à un tarif compétitif (coût de reviens hors coût d'adhésion club 17,5€ / 10minutes).

La formule intensif : Pour les pilotes à l'esprit de compétition qui outre la participation aux courses de la saison pourront dans le cadre de leur forfait s'engager pour des courses par équipe hors course section, afin de défendre les couleurs de l'ASPTT. (coût de reviens hors coût d'adhésion club 15€ / 10minutes).

La formule elite : Complément en temps de la formule intensif à un coup de reviens plus compétitif censé couvrir la majorité des manifestations organisées. (coût de reviens hors coût d'adhésion club 13€ / 10minutes)

La formule millenium : Complément en temps de la formule élite à un coup de reviens plus compétitif couvrant à coup sûr toutes les courses loisirs. (coût de reviens hors coût d'adhésion club 12€ / 10minutes)

Chaque pilote qui s'engage pour la saison participe de fait et quelle que soit la formule choisie, à un championnat interne avec attribution de points à chaque pilote au cours des manifestations auxquelles il participe et suivant le barème d'attribution de points mentionné en page 2, une récompense est attribuée aux trois leaders du championnat en fin de saison. L'attribution des points se fait au meilleur des 6 courses de chaque pilote. Chaque adhérent est prévenu par mailing papier ou e-mail sur la date et la formule de la manifestation suivante.

Le rythme des manifestations organisées est prévu pour que chacun puisse utiliser la totalité de son forfait.

Pour des raisons d'engagement vis-à-vis des circuits organisateur de courses qui peuvent imputer financièrement le coût de la participation, toute course non décommandée 48 heures à l'avance, pour un motif grave, sera décomptée du forfait adhérent.

Avantage divers pour les membres de la section :

Un T Shirt de la section est offert à chaque membre de la section, chaque T-SHIRT supplémentaire est vendu au tarif de 7 €.

Depuis la saison 2006-2007, la fédération nationale des ASPTT attribue une licence à chaque activité de loisir, c'est pour cette raison qu'un certificat médical obligatoire sera demandé à tout adhérent ou participant occasionnel.

• **CHAMPIONNAT INTERNE ET REGLEMENT**

Le classement de la saison 2008-2009 sera basé sur l'attribution de points à chaque participant à chacune des compétitions organisées par la section.

1. Le postulat de base est d'attribuer à chaque concurrent un nombre de points **P** en fonction de sa position **p** à l'issue de la compétition et dépendant du nombre **N** de participants. La fonction de calcul du point d'un concurrent est donc la suivante : $P = N - (p - 1)$
(exemple pour une course individuelle voyant s'affronter 12 concurrents
Fernando arrive premier il marque 12 points
Lewis arrive second il marque 11 points
Flippe arrive troisième il marque 10 points
...
Nick arrive douzième il marque 1 point
2. Le concurrent ayant obtenu le meilleur chrono de la journée se voit attribuer une bonification de 2 points.
3. 2 points de bonifs sont attribués au meilleur temps des essais.

4. Dans le cas de compétitions d'endurance par équipe, tous les membres de l'équipe se voient attribuer le même nombre de points conformément à la règle d'attribution article 1) le nombre **N** de concurrents correspondant alors au nombre d'équipes. La règle d'attribution de l'article 2) (bonification au meilleur performer) se rapporte à un concurrent et non à l'équipe.
5. Si au cours d'une compétition il est organisé plusieurs courses, c'est le résultat de la compétition, et non le résultat de chacune des courses qui vaudra pour l'attribution des points.
6. A l'issue de toutes les courses de la saison 2007-2008 les 8 personnes ayant obtenues le plus grand nombre de points se verront d'office réservé leur place pour une course d'endurance de renom.

Dans le cadre de l'organisation de compétitions ne permettant l'établissement d'un classement (ex courses de 2 temps) seule la règle de l'article 2) prévaudra.
Depuis la saison 2006-2007, l'attribution de point se fait au meilleur de 6 courses.

• **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

Pour tout renseignement, complément d'information ou demande d'inscription vous pouvez nous contacter :

Par e-mail :  karting.asptt@laposte.net

Par téléphone : 06.68.67.02.82

Notre site web :  <http://karting.aspttmrs.free.fr/>